



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 23 avril 2026	Délibération n° 2026-04-23/01
---	--------------------------------------

Le 23 avril 2026 à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 17 avril s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Nicolas NAUDET.

Administrateurs en exercice : **15**

Date de convocation : **17/04/2026**

ETAIENT PRESENTS : M. NAUDET, MME PAPIN, MME PAVLOVIC, M. DESRIVIERES, MME KRAWEZYK, MME MASSOT-PELLET, MME SEDRANI, MME BLANC, MME MINOUX, M. CROP, M. PILLET

PRESENTS PAR PROCURATION : MME DE SIMONE

ABSENTS EXCUSES : MME ADELAÏDE, M. AMEDEO, MME BOISMARTEL

ABSENTS (...) :

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Election du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-18 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS, par un vote à scrutin secret ;

VU le rapport explicatif de la délibération et sur proposition du Président

PROCEDE, nominativement et par un vote à scrutin secret, à l'élection du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale :

Sont candidats :

- Mme ADELAÏDE Rachel

Votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Bulletins Blancs : 0

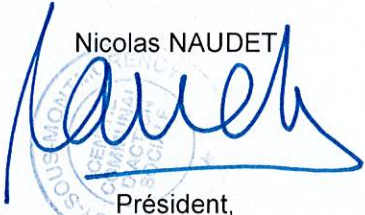
Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 9

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260428-DEL2026-04-23-1-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Ont obtenus : 9 voix

EST élu(e) Vice-président du CCAS : Madame ADELAÏDE Rachel

Nicolas NAUDET

Président,
Du Centre Communal d'Action Sociale

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 28.04.2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 28.04.2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28.04.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260428-DEL2026-04-23-1-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026